

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 24 juin 2026

Convocation : 18 juin 2026 Date d'affichage : 18 juin 2026

Sous la Présidence de Mme Laure FLEURY, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-quatre juin à dix-neuf heures à La Chapelle du Mont de France - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Emmanuel FENEON Mme Nicole SCHLESSER
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN Mme Fabienne DARGAUD M. Stéphane SOTTY
Commune de MONTMELARD	Mme Laure FLEURY
Commune de NAVOUR S/GROSNE	M. David SOUFFLOT M. Jérôme BEQUIN
Commune de PIERRECLOS	M. Emmanuel ROUGEOT M. Yann DELHOMME
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIERE	M. Didier SARRAZIN
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Alain BAMET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Richard BENAS
Commune de TRAMAYES	Mme Elina BERTHOUD-DEPARDON M. Dominique GIBEAUX
Commune de TRAMBLY	M. Christophe BALVAY
Commune de TRIVY	Mme Lucienne WEISS
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 24

Etaient excusés et représentés : M. Pascal BRIDAY par M. Dominique GIBEAUX (Tramayes)

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Philippe HILARION

Avenant n°1 au marché de renforcement de la voirie d'intérêt communautaire

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20260624-DELIB_2026_

DELIB 2026-75

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 2432-1, L. 2432-2 et R. 2432-2 à R. 2432-7 du Code de la Commande publique,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022,

Vu la circulaire 6529/SG,

VU la délibération n° 2025-2 du 19 février 2025 attribuant le marché de renforcement de la voirie d'intérêt communautaire à l'entreprise SAS THIVENT,

VU la demande présentée par l'entreprise THIVENT en date du 21 mai 2026,

CONSIDERANT que la volatilité des cours du pétrole liée au contexte économique actuel nécessite la modification de la formule de révision des prix,

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 1 abstention :

➤ **DECIDE** de conclure un avenant au marché de renforcement de la voirie d'intérêt communautaire comme suit :

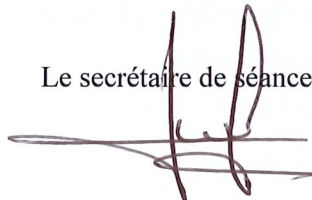
- La formule de révision des prix sera basée sur l'indice TP08 du mois d'exécution des travaux. Les variations de l'indice TP08 seront proratisées à 50% pour le calcul de la révision, le mois M0 restant le mois de janvier 2025.
- Si la valeur de cet indice, au mois d'exécution des travaux, est inférieur à l'indice TP08 de référence (celui de janvier 2025), alors l'ancienne formule de révision s'appliquera.

➤ **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,

Le secrétaire de séance,

The block contains a blue ink signature on the left and a circular official stamp on the right. The stamp features a central emblem with a figure holding a torch and a star above its head, surrounded by the text "Communauté de communes" at the top and "Charolais et Mâconnais" at the bottom.The block contains a blue ink signature, which appears to be a stylized, cursive script.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20260624-DELIB_2026_

DELIB 2026-75